Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501984-20260323-202603027-DE

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de la convocation		
16/03/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16/03/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Madame Anne-Marie MORLIER, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, maire

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Gaylord SOATTO, Laurence MORICE, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Jérôme GILBERT, Mylène REBUT, Julien TUVACHE, Anthony SERGENT, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Corentin DAUVIER, Simon FORÊT et Marie SANTIAGO

Absent excusé ayant donné procuration :

Excusé :

Absent non excusé :
Secrétaire de séance : Stéphane LE CLINCHE

2026-03-027 Élections des adjoints au maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit l'adjoint parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection de la liste des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
1 liste a été proposée.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :
A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par :
- **15 voix POUR,**
- **0 ABSTENTION(S),**
- **0… voix CONTRE,**

ELIT Monsieur Gaylord SOATTO en tant que 1er adjoint, Mme Laurence MORICE en tant que 2ème adjointe et Monsieur Jérôme GILBERT en tant que 3ème adjoint au maire de la commune de Moulins ;
INSTALLE Monsieur Gaylord SOATTO en tant que 1er adjoint, Mme Laurence MORICE en tant que 2ème adjointe et Monsieur Jérôme GILBERT en tant que 3ème adjoint au maire de la commune de Moulins ;
AUTORISE Monsieur Gaylord SOATTO en tant que 1er adjoint, Mme Laurence MORICE en tant que 2ème adjointe et Monsieur Jérôme GILBERT en tant que 3ème adjoint au maire de la commune de Moulins, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Stéphane LE CLINCHE

La présente délibération est exécutoire
en raison du jour de réception en préfecture.
Le 23 mars 2026
Le Maire, Anne-Marie MORLIER

Mairie de Moulins
35680 Moulins